

N° 260

# SÉNAT

SECONDE SESSION ORDINAIRE DE 1982-1983

---

---

Annexe au procès-verbal de la séance du 21 avril 1983.

## PROJET DE LOI

ADOPTÉ PAR L'ASSEMBLÉE NATIONALE

*autorisant la ratification d'un accord complémentaire à la convention générale entre la République française et la République d'Autriche sur la Sécurité sociale.*

TRANSMIS PAR

M. LE PREMIER MINISTRE

A

M. LE PRÉSIDENT DU SÉNAT

(Renvoyé à la commission des Affaires étrangères, de la Défense et des Forces armées, sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le Règlement.)

---

*L'Assemblée nationale a adopté, en première lecture, le projet de loi dont la teneur suit :*

---

Voir les numéros :

Assemblée nationale (7<sup>e</sup> législ.) : 1262, 1407 et In-8° 337.

---

Traité et conventions. — Accords de sécurité sociale - Autriche.

Article unique.

Est autorisée la ratification d'un Accord complémentaire à la Convention générale entre la République française et la République d'Autriche sur la Sécurité sociale du 28 mai 1971, signé à Paris le 9 juin 1980, dont le texte est annexé à la présente loi (1).

*Délibéré en séance publique, à Paris, le 20 avril 1983.*

Le Président,

*Signé : LOUIS MERMAZ.*

---

(1) Voir le texte annexé au document A.N. n° 1262 (7<sup>e</sup> législature).